

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LE CENTRE DE VACCINATION DE LORMES

① Le centre de vaccination accueille une certaine catégorie de patients.



QUI PEUT ÊTRE VACCINÉ ?

Jusqu'à nouvel ordre, le centre de vaccination de Lormes est destiné :

- aux personnes de plus de 75 ans des anciens cantons de Brinon, Corbigny et Lormes,
- aux personnels **soignants** de plus de 50 ans ou présentant des risques de comorbidité,
- aux personnes qui présentent des **pathologies « à haut risque »** (voir question n°2)

Il existe **11 centres de vaccination sur le département**, chacun peut se faire vacciner où il le souhaite.

Ils sont situés : Château-Chinon, Clamecy, Cosne-cours-sur-Loire, Decize, Fourchambault, La Charité-sur-Loire, Luzy, Nevers (x2), Saint Pierre le Moutier.

QUI SONT LES PATIENTS À «HAUT RISQUE» ?

Jusqu'à nouvel ordre, seuls les patients qui présentent les pathologies suivantes ont pu bénéficier de la vaccination dès le 18 janvier 2021 :

- Atteintes de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- Atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- Transplantées d'organes solides ;
- Transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- Atteintes de poly-pathologies chroniques, avec au moins deux insuffisances d'organes ;
- Atteintes de certaines maladies rares (voir liste sur le site du ministère de la santé)
- Atteintes de trisomie 21.

Le médecin présent dans le centre de vaccination s'assurera de la présence de ces pathologies. Les personnes qui seraient tentées de prendre RDV alors qu'elles ne sont pas prioritaires ne seront pas acceptées.

② Le centre de vaccination a un fonctionnement très encadré.



COMMENT PRENDRE RDV ?

L'accueil se fait uniquement sur RDV. Un seul accompagnant est autorisé par personne jusqu'au secrétariat. Le temps du processus de vaccination (environ 30 minutes), l'accompagnant devra attendre à l'extérieur.

Le patient devra **s'enregistrer sur la plateforme DOCTOLIB** pour obtenir une date et un horaire en vue de la vaccination.

Le lien internet qui concerne notre centre de vaccination est le suivant : <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/lormes/centre-de-vaccination-de-lormes>

Il est aussi possible de prendre RDV par téléphone au : **03.86.93.43.00**, plateforme gérée par le conseil départemental de la Nièvre.

COMMENT SE RENDRE AU CENTRE DE VACCINATION DE LORMES ?

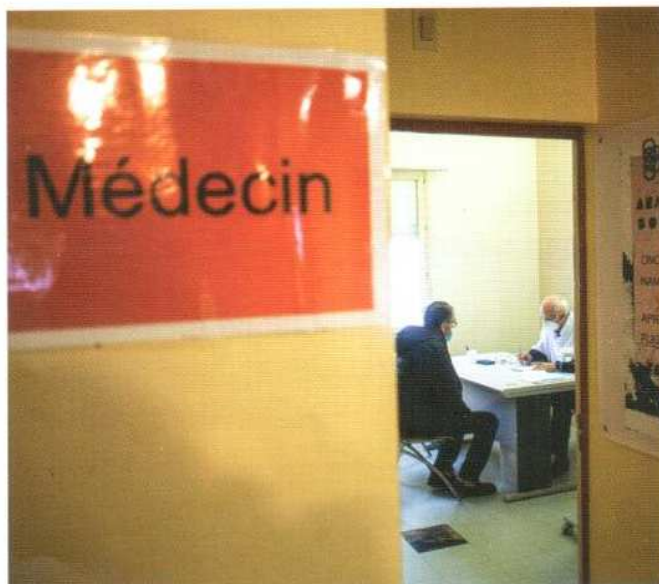
Le centre de vaccination de Lormes est situé dans l'enceinte de l'**hôpital local de Lormes au n°8 de la rue du Panorama**. Le stationnement se trouve sur la place des promenades à proximité. Un fléchage indique clairement l'entrée du centre. Si des patients présentent des problèmes de mobilité, ils pourront être pris en charge au cas par cas.

QUELS SONT LES HORAIRES DU CENTRE DE VACCINATION ?

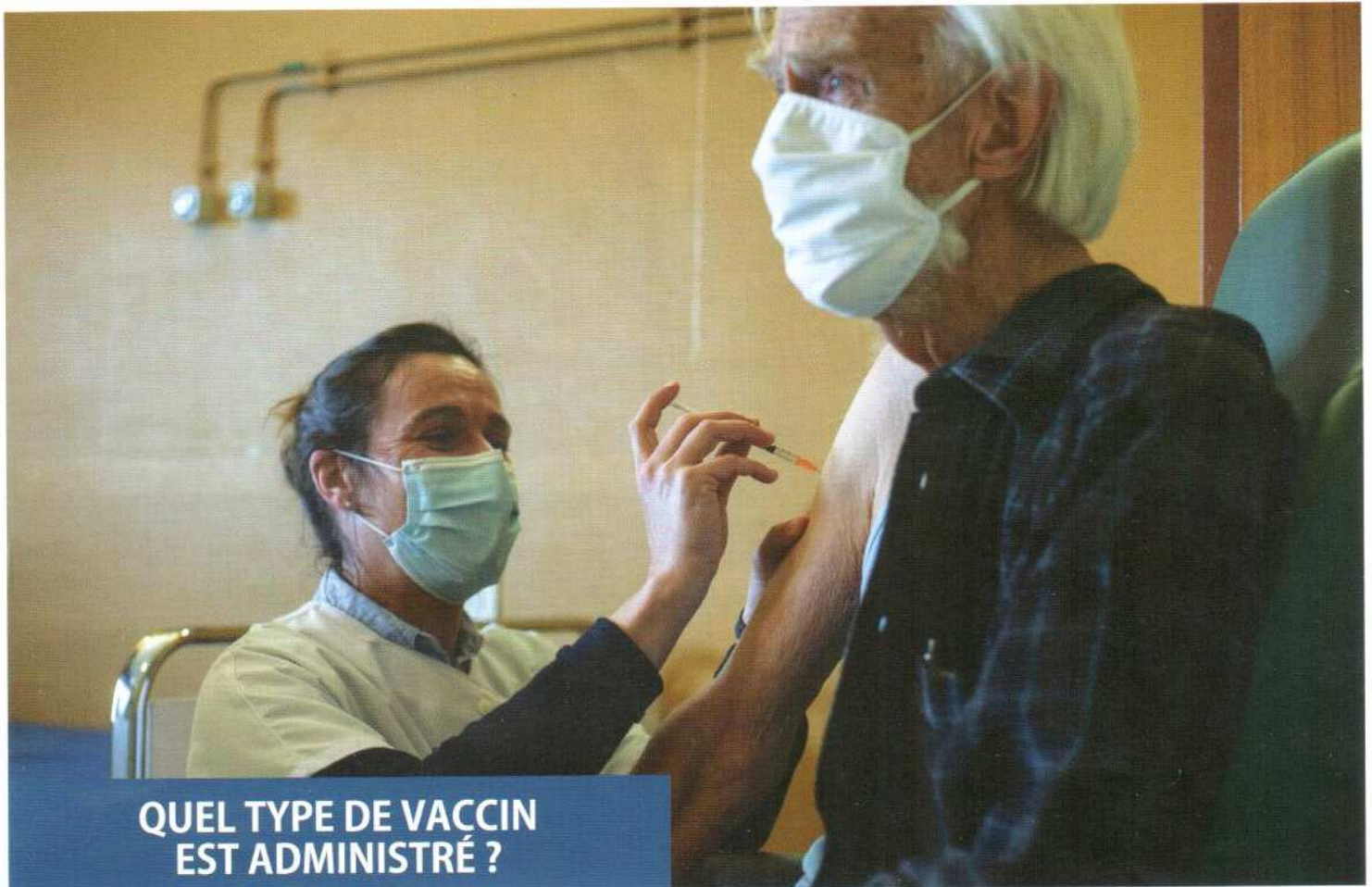
Les horaires sont les suivants : **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h**. Ils sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins et des demandes.

Quel est le fonctionnement du centre ?

Un **secrétariat-accueil** est disposé à l'entrée du centre. Les formalités administratives pourront être effectuées, le questionnaire sera remis au patient. Une fois rempli, ce questionnaire sera lu par le **médecin** qui vérifiera qu'il n'y a pas de contre-indication à la vaccination. Le vaccin pourra alors être administré par **un infirmier**. Le patient sera **gardé en surveillance pendant 15 min** après l'acte de vaccination. A la sortie, le patient récupérera **un certificat de vaccination** et une confirmation du **deuxième RDV** pour effectuer le rappel du vaccin, **28 jours** après le premier.



③ Les renseignements médicaux du centre de vaccination.



QUEL TYPE DE VACCIN EST ADMINISTRÉ ?

Les premières vaccinations se feront avec la solution proposée par PFIZER. D'autres types de vaccins pourraient être disponibles à terme.

Les patients doivent-ils consulter leur médecin traitant avant la vaccination ?

Ce n'est pas obligatoire, c'est un choix du patient. Si les patients n'ont pas effectué de démarche préalable avec leur médecin traitant, le médecin présent sur le centre de vaccination se chargera de l'entretien médical et de l'ordonnance du vaccin.

De quel document faut-il se munir ?

Les patients ayant pris RDV doivent se munir de leur carte vitale, d'un stylo et de leur prescription médicale s'ils en ont une (cette dernière pièce n'est pas obligatoire).

Quel est le délai entre deux vaccinations ?

En France, le délai conseillé entre deux vaccinations est de 4 semaines.



QUE FAIRE SI MON RENDEZ-VOUS EST DÉPROGRAMMÉ ?

Les plannings de rendez-vous s'effectuent sur plusieurs semaines. Il est possible que les stocks de vaccins ne soient pas toujours à la hauteur de ce que nous aurions espéré. Des reports de RDV peuvent donc avoir lieu. Dans ce cas, une solution de reprogrammation vous sera toujours proposée.

④ Se déplacer vers le centre de vaccination



Comment faire si j'ai du mal à marcher mais que j'ai de la famille ou des amis qui peuvent m'emmener jusqu'au centre ?

Sachez que le stationnement se trouve à 1 minutes à pieds du centre de vaccination. Pour les personnes qui ont du mal à marcher, il est conseillé à l'accompagnant de stationner sur l'arrêt minute à l'entrée de l'hôpital. A partir de cet endroit, il est possible de contacter le centre de vaccination pour qu'un fauteuil roulant soit approché. Le numéro à contacter est le suivant : **06.70.26.59.83**

Je ne conduis pas, je n'ai personne dans mon entourage qui puisse m'amener au centre de vaccination, comment faire pour me faire vacciner ?

Avant toute prise de rendez-vous, contactez le **06.70.26.59.83** qui se chargera, en lien avec les centres sociaux du secteur, de vous trouver une solution de déplacement et de planifier votre venue au centre.

Je suis alité et dans l'incapacité de me déplacer.

Nous travaillons actuellement pour la constitution d'une équipe mobile. Signalez-vous au **06.70.26.59.83** pour vous faire inscrire sur la liste d'attente, si vous êtes dans ce cas précis.



UN DOUTE, UNE QUESTION : CONTACTEZ-NOUS !

- Les mairies des ex-cantons de Brinon, Corbigny et Lormes sont régulièrement tenus informés des actualités du centre de vaccination.
- N'hésitez pas à prendre contact avec elles ou avec vos maires qui ne manqueront pas de vous répondre.
- Si vous souhaitez contacter en urgence le centre pour décommander un RDV par exemple, vous pouvez joindre le **07.87.60.66.04**

Le centre proposera toujours une solution.

La vaccination protège des formes graves de la maladie, mais pas du virus en lui-même. Une fois vacciné, maintenez les gestes protecteurs.

ANNUAIRE DU CENTRE DE VACCINATION

- **Pour prendre rendez-vous : 03.86.93.43.00** ou <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/lormes/centre-de-vaccination-de-lormes>
- **Problèmes pour se déplacer vers le centre : 06.70.26.59.83**
- **Annuler un RDV ou joindre le centre en urgence : 07.87.60.66.04**